

**PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRES D'EDUCATION
ET D'ORIENTATION DE L'EDUCATION NATIONALE**

Session 2021

Ouverture des registres d'inscription

Du mardi 13 octobre à partir de 12h au jeudi 12 novembre 2020 à 17h (heure de Paris)

CONCOURS SECOND DEGRES – JO du 13 octobre 2020

- **AGREGATION**
- **CAPES, CAPET, CAPLP, CPE**
- **PsyEN**

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par INTERNET

Personnels enseignants : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

Conseillers principaux d'éducation : : <http://www.education.gouv.fr/concoursCPE>

Psychologues de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/concoursPsyEN>

IMPORTANT : tant que le numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le ou la candidat(e) doit reprendre la totalité de la procédure.

A l'issue de la période d'inscription, un courrier et une liste des pièces justificatives à produire sont adressés à chaque candidat, rappelant les caractéristiques de son inscription et son numéro d'inscription.

Les pièces justificatives demandées devront être retournées par voie postale, au Rectorat – Bureau DEC 1 – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex

EPREUVE ADMISSIBILITE CONCOURS INTERNES CAPES (sauf les sections documentation, éducation musicale et chant choral) – CAPET – CAPLP – CPE et PsyEN

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier RAEP (reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) établi par le candidat.

Les candidats **devront obligatoirement** utiliser comme **page de couverture** du dossier RAEP le document qui doit être édité ou enregistré à l'issue de l'inscription par internet.

Pour ces concours internes, l'envoi doit obligatoirement être effectué **en recommandé simple au plus tard le lundi 30 novembre 2020** (le cachet de la poste faisant foi), en **double exemplaire**, à l'adresse qui sera indiquée dans les arrêtés d'ouverture (JO du 2021). Les candidats devront préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours de la section ou de la spécialité choisie.

Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans les délais et selon les modalités ainsi fixés entraînera l'élimination du candidat.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur le site : www.education.gouv.fr)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Calendriers – informations, inscriptions et téléchargement du dossier RAEP à l'adresse suivante :

Personnels enseignants : : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
Conseillers principaux d'éducation : <http://www.education.gouv.fr/concoursCPE>
Psychologues de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/concoursPsyEN>

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.